## LES MAÎTRES SERRURIERS PARISIENS ET LEURS TRAVAUX DE GRANDE SERRURERIE (1715-1750)

PAR

## ANNE-MARIE BRULEAUX

licenciée ès lettres

## INTRODUCTION

Le serrurier, au XVIIIe siècle, est l'artisan du fer par excellence. Les travaux les plus divers qui lui sont commandés par ses clients sont désignés alors par le terme de «grande serrurerie». Cette expression nous paraît plus significative que son équivalent actuel de «ferronnerie d'art».

Deux raisons nous ont incitée à retenir le XVIIIe siècle comme cadre de l'étude que nous entreprenons sur le fer forgé à Paris. D'une part, à nulle autre époque les serruriers n'ont mieux donné la mesure de leurs capacités. D'autre part, le fer forgé est alors très à la mode et se place dans les recoins les plus inattendus.

Si la conjoncture économique générale n'a guère affecté le prix des matières premières – fer et charbon de terre –, du moins depuis la stabilisation de la livre en 1726, elle semble cependant avoir eu une certaine influence sur la production d'ouvrages en fer forgé et surtout sur le paiement des artisans qui les avaient exécutés. Procès et procès-verbaux d'expertises concernant ces ouvrages se multiplient, en effet, en 1742, lors de la deuxième phase de la guerre de Succession d'Autriche.

Notre propos n'est pas de fournir la grande étude sur la ferronnerie française qui fait encore défaut, mais de nous livrer à une première approche du sujet en nous situant à un niveau plus modeste, en regardant vivre et travailler le serrurier.

#### **SOURCES**

Le problème principal réside dans la dispersion des sources : il serait possible de trouver des renseignements dans presque toutes les séries des

Archives nationales. Aussi avons-nous du nous limiter aux fonds les plus riches, en premier lieu les procès-verbaux d'experts jurés des bâtiments. conservés dans la sous-série Z<sup>1J</sup> des Archives nationales, qui nous ont apporté des renseignements sur le travail quotidien du serrurier et fourni des descriptions d'ouvrages. Dans le même dépôt, nous avons également dépouillé, de 1735 à 1750, les registres de réceptions de maîtrise dans les archives de la Chambre du procureur du roi : c'est à peu près la seule source subsistante pour l'histoire de la communauté des maîtres serruriers dont les archives ont disparu en 1870. D'autre part, les registres du Terrier du roi ont permis de localiser quelques-uns des ouvrages dont nous avions la description. L'examen de la sous-série G<sup>9</sup> (Commission des secours aux réguliers) s'est révélé infructueux ; les séries K. L. S. O<sup>1</sup> et les sous-séries H<sup>5</sup> et H<sup>2</sup> ont fait l'objet de sondages. Au Minutier central des notaires de Paris, à partir du fichier établi par Mme Rambaud, nous avons consulté 100 marchés, 30 inventaires après décès et quelques autres actes (baux de boutiques, ventes de fonds de commerce et contrats de sociétés). Les Archives de Paris, enfin, ont fourni rapports d'arbitres de la Juridiction consulaire, livres journaux et bilans de serruriers faillis. Le fichier établi à partir des registres d'insinuations au Châtelet pour les testaments a donné accès à 57 testaments et a permis de repérer quelques-uns des inventaires les plus intéressants.

La documentation iconographique est à la fois abondante et décevante : série topographique du Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale et, dans le même dépôt, plusieurs recueils de modèles ; fonds photographiques de la Bibliothèque historique de la ville de Paris et du Cabinet des estampes du musée Carnavalet (ce dernier exploré partiellement). Nous avons trouvé aussi bon nombre de renseignements à la Bibliothèque des Arts décoratifs – notamment dans la collection Maciet –, à la Bibliothèque Forney, dans le fonds iconographique du musée de la Serrure à Paris et au département des Cartes et plans des Archives nationales (toutes les élévations).

### PREMIÈRE PARTIE

## VIE SOCIALE ET FAMILIALE DU SERRURIER

## **CHAPITRE PREMIER**

#### LES ORIGINES ET L'ENVIRONNEMENT SOCIAL DU SERRURIER

D'après les brevets d'apprentissage, les futurs maîtres viennent tous de Paris ou de la région parisienne. Les origines les plus éloignées se situent au nord de Paris. D'autre part, deux étrangers seulement figurent parmi les maîtres étudiés.

En ce qui concerne les origines sociales, on observe une forte proportion de fils de serruriers. Les autres sont issus du milieu des artisans, notamment du bâtiment, et de marchands de toutes sortes.

Il existe de grandes dynasties de serruriers qui se succèdent de père en fils et sur deux ou trois générations, telles celles des Brochois, des Testard et des Delaporte. Mais il faut faire la part des exceptions : il arrive que des fils de serruriers adoptent d'autres professions. Cependant il est rare d'assister à une véritable promotion sociale et les fils de serruriers restent, en grande majorité, dans le milieu des artisans. Plusieurs d'entre eux deviennent maîtres maçons ou embrassent les professions du bâtiment.

Le problème des alliances est étroitement lié à celui des dynasties et à celui de l'entourage. De très nombreux serruriers épousent des filles de serruriers. Cette endogamie souffre néanmoins des exceptions : quelques exemples montrent qu'en général, les mariages demeurent cantonnés dans le milieu socio-professionnel des artisans et des marchands.

C'est en effet dans ce milieu qu'évoluent les maîtres serruriers au cours de leur vie extra-professionnelle. Parmi les amis et les parents proches se rencontrent beaucoup de serruriers, mais dès que les liens de parenté sont plus éloignés – au degré des cousins ou des neveux –, les professions apparaissent plus diversifiées. Nous avons notamment mis en lumière les liens familiaux et amicaux que peuvent entretenir certains serruriers avec des maîtres maçons et des architectes.

### CHAPITRE II

#### LE CADRE DE VIE ET LA FORTUNE

Le serrurier est en général principal locataire ou propriétaire de la maison qu'il occupe. Certaines de ces habitations semblent être en très mauvais état et de construction ancienne. Les intérieurs se signalent surtout par la banalité du mobilier et du décor. Toutefois, c'est sans doute dans les loisirs et la tenue vestimentaire que se manifestent les différences et une certaine originalité.

La fortune est assez variable, mais il semble que la plupart des serruriers vivent dans une aisance relative.

Lors de leur mariage, nous connaissons surtout l'apport de la femme qui est de l'ordre de 1000 à 1500 livres. Au décès de l'un des époux, la fortune du couple se situe le plus souvent entre 10 000 et 20 000 livres, avec des exceptions plus nombreuses au-dessous de ces limites qu'au-dessus. La plupart des foyers ont une domestique. D'autre part, si les deniers comptants se trouvent rarement, la présence de l'argenterie est quasi-générale dans les inventaires. Cet avoir se répartit presque toujours de la façon suivante : les biens immeubles représentent au moins la moitié de la fortune ; ils sont suivis par les outils et les marchandises qui forment un peu moins du quart ; le reste



comprend l'argenterie et les biens se trouvant dans la maison – mobilier, éléments de décor, habits –, l'argenterie représentant à elle seule la moitié de cette dernière part.

# DEUXIÈME PARTIE LE SERRURIER AU TRAVAIL

## **CHAPITRE PREMIER**

### OÙ LE SERRURIER TRAVAILLE-T-IL ?

Nous avons tenté de localiser les serruriers dans le Paris du XVIIIe siècle pour les trois périodes suivantes : 1720-1725, 1730-1735, 1740-1745. Les serruriers se répartissent dans toute la ville, avec toutefois une nette prépondérance de la rive droite et la formation de quelques groupes dans le Marais, à l'est du quartier Saint-Honoré, ainsi que dans les quartier et faubourg Saint-Germain.

L'hypothèse que cette localisation serait liée à la présence d'une clientèle adaptée, résiste mal à l'étude, effectuée pour plusieurs serruriers, de la situation géographique de la clientèle par rapport à la boutique. Les chantiers, en effet, peuvent être souvent fort éloignés; certains serruriers vont même travailler hors de Paris, malgré les inconvénients qu'entraîne cet éloignement. Cet état de fait peut résulter de diverses causes : propriétés multiples du client, implantation du serrurier dans un autre quartier ou renommée de l'artisan.

Dans sa boutique, le serrurier a besoin d'une infrastructure spécifique comprenant la forge, l'établi et un sol peu fragile. L'installation résulte soit du bail d'une boutique déjà installée, soit d'investissements en travaux. Le principal problème du serrurier est celui de l'espace et de son organisation : beaucoup de place et des annexes nombreuses sont indispensables à cet artisan. La boutique elle-même doit être pourvue de larges baies et d'espaces de rangement tels que tiroirs et râteliers pour les outils.

#### CHAPITRE II

## LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LES CONDITIONS HUMAINES

Le cadre institutionnel par excellence est la communauté des maîtres serruriers. Il est possible d'ajouter quelques précisions aux travaux qui ont

déjà été consacrés à ce sujet. Toute une législation précède les statuts de 1645, eux-mêmes complétés ou modifiés par divers règlements. Cet ensemble de textes régissent la communauté et son organisation. En fait des distorsions flagrantes se font jour entre les prescriptions des statuts et les réalités : élections quasi-fictives des jurés à partir de 1743, vente de lettres de maîtrise pour le rachat des offices d'inspecteurs et contrôleurs en 1745, vente reconnue d'ouvrages de serrurerie chez les marchands et les quincaillers.

La communauté joue un rôle important dans la vie même des serruriers, puisqu'elle surveille l'apprentissage et l'accès à la maîtrise. Ici encore, il convient de faire la part de la réglementation et de celle des réalités. Si, comme le veulent les statuts, l'apprentissage dure cinq ans dans la très grande majorité des cas, il peut arriver que le brevet d'apprentissage mentionne une durée moindre ou plus longue, allant de 3 à 6 ans, avec une nette tendance à restreindre le temps de l'apprentissage. L'âge de l'apprenti est de 16 ans en moyenne. Il n'est jamais inférieur à 12 ans. En revanche, nous avons enregistré plusieurs cas où l'apprenti avait plus de 18 ans, voire jusqu'à 25. La plupart du temps, la mise en apprentissage est gratuite, exception faite des frais d'enregistrement et des redevances diverses ; mais parfois la famille de l'apprenti est obligée de verser au maître une somme globale, le plus souvent comprise entre 100 et 250 livres. Cette somme dépend en partie du traitement réservé à l'apprenti, sur lequel nous n'avons pu apporter beaucoup de précisions nouvelles par rapport aux travaux antérieurs. En ce qui concerne l'accès à la maîtrise, parmi les différentes façons de devenir maître, le fait d'être fils ou gendre de maître est sans aucun doute la voie la plus courante. Toutefois, il semble que la profession soit encore assez ouverte aux autres aspirants, davantage en tout cas que pendant la seconde moitié du siècle. Une maîtrise coûte très cher et peut être évaluée jusqu'à 800 livres.

Ceux qui ne peuvent accéder à la maîtrise et se contentent de devenir compagnons, sont soumis à un assujettissement et à une surveillance policière qui les poussent parfois à la révolte. Chez l'employeur, les conditions de vie sont médiocres. Il faut pourtant remarquer que, sur l'ensemble des corps d'artisans, les serruriers ne sont pas les plus à plaindre. Du reste, il ne faut pas noircir le tableau à l'excès ; les compagnons ont parfois des responsabilités au sein de l'entreprise et peuvent faire l'objet de libéralités testamentaires qui montrent que leur situation n'est pas encore aussi mauvaise qu'elle est appelée à le devenir à la fin du siècle et au siècle suivant.

#### CHAPITRE III

## L'ÉCRIT: SA FONCTION DANS LE TRAVAIL QUOTIDIEN

L'écrit est pour le serrurier une nécessité professionnelle. Les documents qu'il doit établir se répartissent en trois catégories : le livre journal, le livret des pesées, les mémoires et quittances. Le livre journal, rendu obligatoire pour les marchands par l'ordonnance du Commerce de 1673, ne semble pas l'être pour les artisans et notamment pour les serruriers. Mais ceux-ci, pour leur travail, tiennent des livres à titre individuel. Le livre journal est un registre où le serrurier consigne chaque jour le travail accompli et le poids de fer employé; normalement il devrait être rédigé chaque jour, dans un ordre strictement chronologique, mais nous avons constaté de ce point de vue des irrégularités: certains serruriers disposent leur livre en chapitres. Ce registre sert principalement à l'établissement des mémoires. Avec une destination identique, le livret des pesées est établi en double par le serrurier et le client; toutes les quantités et qualités de fer livrées sur le chantier y sont consignées. Enfin, les mémoires servent à la facturation du travail et les quittances en certifient le paiement.

Dans quelle mesure le serrurier participe-t-il à l'établissement de ces documents nécessaires à son travail ? L'étude des niveaux d'écriture permet d'affirmer qu'au XVIIIe siècle, tous les serruriers savent au moins signer, à quelques très rares exceptions près. De même la fréquence de la signature chez les femmes est de l'ordre de 90 %. Toutefois, nous avons constaté une différence entre hommes et femmes de même qu'entre les générations. Il semble bien que le plus souvent le serrurier s'occupe lui-même des écritures nécessaires à son métier et, lorsqu'il se fait aider, ce n'est pas pour cause d'incompétence.

# TROISIÈME PARTIE LA GRANDE SERRURERIE

## **CHAPITRE PREMIER**

#### LE SERRURIER ET SON OEUVRE

Qui est le créateur, c'est-à-dire celui qui a l'initiative de la forme, et quelle est la part du serrurier dans l'élaboration de son oeuvre? Au dire des témoignages contemporains, la création est le plus souvent le fait de l'architecte, mais il peut arriver que certains serruriers dessinent eux-mêmes un projet de balcon ou de rampe. Du reste, certains impératifs techniques, en rapport avec la solidité de l'ouvrage, font penser que, si le serrurier ne dessine pas toujours, il participe largement à la création de l'oeuvre. En outre, nous avons de bonnes raisons de supputer une collaboration fréquente entre le serrurier et l'architecte, car il peut y avoir entre eux des liens à la fois professionnels et familiaux. Quelques cas précis et sans équivoque illustrent chacune des trois possibilités suivantes : le dessin donné par l'architecte, par le client, par le serrurier. En tout état de cause, même quand le serrurier

n'a pas dessiné son ouvrage, l'adaptation qu'il en fait et l'exécution requièrent à la fois de l'habileté et un certain goût artistique.

Les modèles posent des problèmes difficiles à résoudre. Leur recensement se heurte au fait que les gravures sont identifiées tantôt par le nom de l'éditeur, tantôt par celui du graveur, tantôt par celui du créateur. De plus, des rééditions, des influences, des emprunts interviennent dans l'histoire de ces modèles. Le problème de leur diffusion reste entier, car un unique inventaire après décès mentionne la présence de planches de serrurerie. Mais pourtant l'étude des oeuvres de fer forgé elles-mêmes suffit à faire sentir l'étendue de leur influence.

Pour la connaissance de la technique, la source principale est représentée par l'ouvrage de Duhamel du Monceau intitulé l'Art du serrurier. Les notions contenues dans ce traité sont à compléter par les rares renseignements que fournissent les documents. Le fer forgé du XVIIIe siècle se caractérise, entre autres particularités, par l'assemblage des différents éléments : rivets non apparents, assemblage à mi-fer, suppression des liens à cordon et technique de l'embrévage pour la pose des feuillages de tôle relevée.

#### **CHAPITRE II**

#### QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES STYLES

## RÉGENCE ET LOUIS XV

Replacer le fer forgé dans son époque n'est pas chose facile : il est en général en retard d'une dizaine d'années sur les autres arts décoratifs. Dater un balcon à son seul style s'avère extrêmement hasardeux, car son dessin dépend non seulement du conservatisme ou du modernisme du créateur, mais aussi des caprices du client et de sa bourse. Il est évident qu'un balcon au dessin très recherché coûte plus cher qu'un petit ouvrage très simple. À plus forte raison, la différence dans ce domaine s'établit entre une rampe très travaillée et une rampe à barreaux. Aussi, plus la bourse du client est modeste, plus l'ouvrage est archaïsant. Les plus beaux balcons du XVIIIe siècle ont été commandés par des nobles ou de grands financiers. Dès lors, chercher à déterminer le moment où il convient de considérer le style Louis XV comme périmé, devient presque un faux problème.

Du reste, une étude un peu approfondie des divers éléments de décor qui caractérisent les ouvrages en fer forgé aboutit à la constatation suivante : Paris n'a pas vraiment connu dans cet art décoratif la grande débauche de la «rocaille» au même degré que certaines villes de province, telles que Bordeaux ou Chalon-sur-Saône. Les descriptions que nous avons pu trouver dans les documents nous renseignent insuffisamment et ne permettent pas de se faire une juste idée du style des ouvrages décrits. Car le langage, qui ne s'est pas adapté aux fantaisies du nouveau style en vogue, s'attache au caractère

répétitif du fer forgé sans rendre compte de sa diversité. C'est donc dans la rue et dans les recueils de modèles qu'il faut chercher les éléments d'une étude anatomique du fer forgé. De cette observation se dégagent les caractéristiques du style de cette époque, notamment la déformation et la désarticulation de la palmette, la transformation du motif central en forme de coeur, le renversement du sens des courbes.

## CONCLUSION

Il convient de mettre l'accent sur le mépris dont le style Louis XV a fait l'objet pendant de longues années après le retour du clacissisme, ainsi que sur les nombreuses démolitions et disparitions d'ouvrages de fer forgé qui sévissent encore actuellement. Sans même parler des destructions à prévenir, la restauration des balcons et des rampes serait, dans bien des demeures parisiennes, un acte de sauvetage. Mais trop d'architectes et d'historiens de l'architecture continuent à ignorer un art qui bien que mineur, témoigne du goût et de l'habileté d'artisans que nous avons essayé de rendre attachants.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

Neuf descriptions d'ouvrages extraites des procès-verbaux d'experts (Archives nationales, sous-série  $Z^{1J}$ ).

#### ANNEXES

Neuf cartes : localisation des ateliers, des chantiers et de la clientèle. – Cinq tableaux généalogiques. – Diagrammes : répartition de la fortune des serruriers. – Tableaux et graphiques : élection des jurés de la communauté (1735-1750), apprentissage, maîtrise, répartition sociale de la clientèle.

#### ILLUSTRATIONS

Photographies de modèles, de dessins et de ferronneries existant encore actuellement à Paris.